

Dans une société humaniste, il est évident que la société a l'obligation morale de fournir à tous ses membres un revenu minimum de survie, quels que soient les événements qui ont pu conduire les personnes à une insuffisance de revenu qui ne permet pas une survie « décente ».

C'est ce que j'appellerai le revenu de solidarité, qui existe plus ou moins dans tous les pays démocratiques.

Toutefois la mise en œuvre de cette obligation est très variable et rend les « revenus de solidarité » peu comparables d'un pays à l'autre. Elle a longtemps été basée essentiellement sur la valeur travail.

La « valeur travail »

Au moment des Trente Glorieuses, à un moment de quasi plein emploi, ce revenu était essentiellement confié au travail salarié. Chacun pouvait trouver du travail qui lui assurait un revenu d'existence. Et entre deux emplois, les allocations chômage assuraient la transition.

Pour les populations « marginales » qui ne pouvaient pas trouver un emploi (handicap, maladie, exclusion sociale etc.), il existait des dispositifs spécifiques, souvent dans un cadre administratif rigide et exigeant.

Depuis des décennies, l'offre de travail a manifestement diminué (pas en valeur absolue mais en fonction de la population des demandeurs) et un chômage significatif s'est installé.

La réponse des pouvoirs publics en France a surtout été de « sécuriser » l'emploi par des dispositifs de plus en plus complexes (rendant la législation du travail particulièrement complexe) et de récupérer les « exclus » par des dispositifs spécifiques (chômage, handicap etc.) devant en principe constituer plus l'exception que la règle.

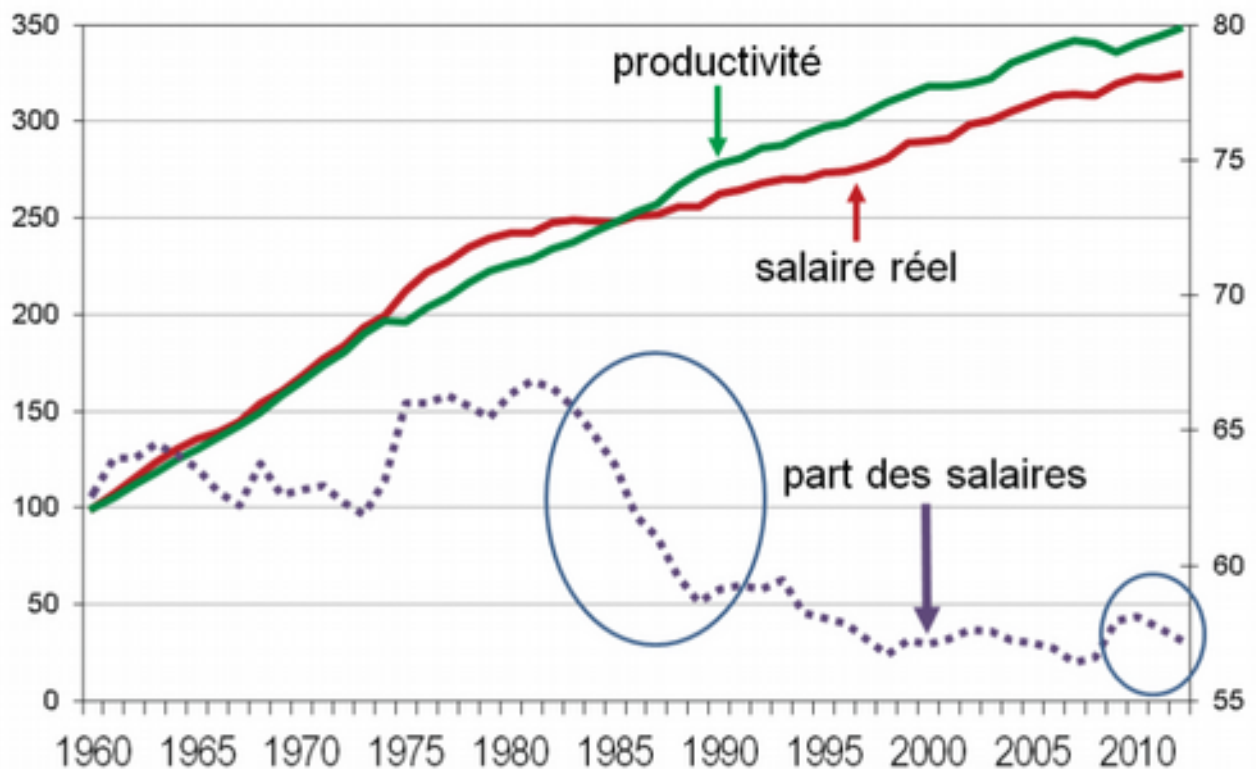
Toutefois, la progression du chômage, la stagnation du PIB, la mondialisation, les coups de la finance etc. rendent le recours généralisé à la « valeur travail » de plus en plus précaire.

De plus, les progrès rapides de l'automatisation et de l'informatique permettent de prédire à relativement court terme le remplacement de nombreux emplois par l'informatisation ou l'automatisation. Pour ceux qui douteraient, qu'ils se rappellent l'arrivée des caisses automatiques sur les autoroutes, qui a mené à une quasi généralisation en moins de 10 ans. Sur ce modèle, l'apparition des caisses automatiques dans les supermarchés menace potentiellement de nombreux emplois à moyen et court terme.

Et ceci dans une automatisation encore « standard », alors que les logiciels de reconnaissance de formes ou de parole et la robotique de précision, notamment, sont en progression exponentielle.

De plus, depuis les Trentes Glorieuses, le coût horaire du travail (à francs ou euros constants) a explosé (+325% entre 1960 et 2010), compensé certes par une augmentation légèrement supérieure de la productivité, mais rendant donc les exigences de rentabilité difficilement tenables pour certaines personnes ou certains secteurs d'activité.

En bref, le travail que doit fournir un salarié pour « rembourser son salaire » est devenu tel que la moindre « insuffisance » se traduit par des difficultés majeures tant pour le salarié (burn out, harcèlement professionnel, troubles musculo-squelettiques) que pour l'entreprise (déficit, faillite, impossibilité d'assurer la compétition internationale).



<http://hussonet.free.fr/sudptt914.pdf>

On remarquera par ailleurs que la part des salaires dans le PIB a aussi fortement diminué et de nombreux auteurs insistent sur l'effet catastrophique de cette réduction sur le financement des systèmes de solidarité et de protection sociale.

Certes on peut regretter ces évolutions (largement liées à la diffusion des idées libérales venues de Grande Bretagne et des Etats Unis) mais on remarquera qu'il est impossible pour une collectivité, une entreprise ou même un pays de revenir en arrière « tout seul ». A l'époque de la mondialisation ce serait courir à la faillite rapide. Et même en fermant les frontières, la différence de compétitivité créerait un différentiel intenable à terme, comme on l'a vu notamment pour l'URSS.

En conclusion, même si la « valeur travail » reste importante et même si elle assure les revenus d'une grande majorité de français, il est évident qu'elle ne peut plus assurer à elle seule la garantie des revenus de solidarité. Et , surtout, il est probable quelle le sera de moins en moins dans l'avenir, du moins en France et en Europe.

Il est donc important d'imaginer un revenu de solidarité qui ne soit plus un simple filet de protection pour les exclus du travail, mais qui devienne un véritable revenu minimum d'existence pour tous.

Le Revenu Minimum d'Existence.

Le RMI-RSA

Ce revenu existe depuis des années dans la plupart des démocraties et notamment en France avec le RMI et le RSA qui lui a succédé . Il se complète habituellement par des allocations complémentaires, pour la santé (CMU), le logement (APL, exonération de la taxe d'Habitation) etc.. et peut être remplacé ou augmenté dans certaines circonstances (AAH= Allocation d'Adulte Handicapé , Minimum Vieillesse, Familles Monoparentales etc..).

Toutefois il comporte des failles

Il suppose une démarche administrative, complexe pour certaines personnes et qui exige une domiciliation (donc excluant de nombreux SDF). (50 % des bénéficiaires potentiels sont « écartés » par cette complexité administrative)

Il peut être versé après un certain délai, laissant parfois la personne sans ressource pendant plusieurs mois. D'autre part, un délai est le plus souvent exigé entre la perte des ressources et l'éligibilité au RSA.

Il comporte des exigences, gérées souvent de façon inégale selon les lieux et les structures.

Il entraîne donc le plus souvent un sentiment de « précarité ».

Mais inversement chez certaines personnes il constitue un « piège ». La perte potentielle du RSA et surtout de ses compléments (CMU, APL, TH) peut constituer un « piège ». Les tentatives de retrouver du travail représentent alors une perte sèche en revenus et une augmentation de précarité. Même si le RSA tente de corriger cet aspect, les « filets de sécurité » comportent néanmoins en pratique de nombreux trous.

Enfin les jeunes de 18 à 24 ans en sont pour le moment exclus.

La mise en œuvre de ce RSA impose la mise en place de structures administratives d'instruction et de contrôle, facteurs parfois d'exclusion de bénéficiaires potentiels mais souvent incapables de dépister efficacement les fraudes, notamment le travail dissimulé.

La plupart des politiques pense donc que ce dispositif doit être amélioré et il existe deux grandes catégories de propositions de RME (revenu Minimum d'Existence)

Le RME sous conditions

Le RME inconditionnel.

Inconditionnel ou non ?

Sur ce point il existe un débat idéologique mais aussi pragmatique. La revue du MAUSS abordait ce sujet dès 1996

<http://www.revuedumauss.com.fr/media/P7.pdf>

L'exemple des allocations familiales est particulièrement pertinent. Elles ont longtemps été sans condition de ressources (mais un débat portait sur leur caractère imposable), et ce avec le soutien de nombreux partis politiques de droite comme de gauche.

Au moment de leur mise sous conditions de ressource en 2015 le PCF publiait

<http://www.pcf.fr/sujets/5387>

Le gouvernement entraîné dans une spirale de toujours plus d'austérité, fait pression sur le Haut conseil à la famille avec comme objectif l'équilibre des comptes de la branche Famille. Nous apprenons avec consternation que les pistes de réflexion retenues pourraient être les suivantes : soit rendre impossibles les prestations familiales, soit les rendre accessibles sous conditions de ressources. Le caractère universel, fondement même de la politique familiale, serait donc ainsi remis en cause.

Comme le répétait la revue du MAUSS en 1996 le caractère universel des allocations familiales expliquait largement l'adhésion consensuelle à leur mise en œuvre.

D'ailleurs François Hollande avait déclaré (<http://www.democratie-socialisme.org/spip.php?article3336>)

Le 16^e engagement de François Hollande affirmait : « *Je maintiendrai toutes les ressources affectées à la politique familiale* ».

En mars 2012, le candidat socialiste déclarait devant l'Union nationale des associations familiales (UNAF) : « *Je reste très attaché à l'universalité des allocations familiales qui sont aussi un moyen d'élargir la reconnaissance nationale à toute la diversité des formes familiales. Elles ne seront donc pas soumises à conditions de ressources* ».

Plus loin dans cette même référence

Le principe d'universalité propre aux allocations familiales veut que, quels que soient les revenus d'une famille, les allocations familiales soient les mêmes, pour une famille de taille identique. Les allocations familiales ne visent aucun objectif « redistributif ». Elles ont pour but de reconnaître, par le versement d'une compensation, le travail éducatif de celles ou ceux qui élèvent un enfant. Ce travail ne dépend en rien des revenus perçus par un ménage.

Pour Thierry Lepaon, Secrétaire général de la CGT, la modulation des allocations familiales est « contraire à l'esprit même de la Sécurité sociale ». C'était déjà le point de vue de Pierre Laroque qui avait été le maître d'œuvre de la mise en place de la Sécurité sociale à la Libération. Il déclarait, lors de la mise en place de prestations sociales sous conditions de ressources au début des années 1970 par le Premier ministre gaulliste, Jacques Chaban-Delmas : « avec les conditions de ressources, on introduit dans la législation un élément d'assistance qui répugne aux législateurs de 1945-1946 ».

Mais l'inconditionnalité ne répond pas seulement à un impératif moral d'universalité et de non stigmatisation, elle a aussi des avantages pragmatiques évidents.

Elle diminue les coûts administratifs d'instruction et de contrôle, elle rend inopérante la plupart des fraudes, elle évite les effets de seuil etc.

Mais elle est souvent contraire à « l'esprit » de l'administration française férue de réglementations et de contrôles jusqu'à l'OverDose !

L'inconditionnalité serait donc un retour « révolutionnaire » à une simplicité administrative et démocratique, dont les français sont privés depuis longtemps.

Ainsi la Loi initiale sur le RSA ne fait pas moins de 47 pages.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000019860428&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Sans compter tous les décrets et correctifs d'applications !!!!



RME sous conditions

Il est donc probable, sauf miracle administratif et/ou politique, que l'avenir du RME en France passe par une évolution du RSA, sans changement de paradigme. Il n'est toutefois pas impossible que cette évolution amène des simplifications, dans la mesure où c'est un objectif affiché de l'État.

Le revenu « décent » proposé par Manuel Valls appartient, semble-t-il, à cette catégorie. Il est évident que ce pourrait constituer un progrès social, notamment

pour les jeunes de 18-24 ans sans ressources
pour les SDF si l'on crée une « domiciliation sociale de substitution ».
pour certains bénéficiaires en cas de relèvement des seuils. Etc...

Toutefois une bonne partie des défauts du RSA persistent potentiellement =

complexité administrative excluant « certains » bénéficiaires potentiels (50 % !!!!! environ)
http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/sept-personnes-sur-dix-ne-reclament-pas-le-rsa_1772231.html

contrôle difficile et « intrusif »
http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/04/29/peut-on-controler-les-comptes-en-banque-des-beneficiaires-du-rsa_4911165_4355770.html

Application « à géométrie variable » notamment pour les exigences contractuelles.

Effets de seuils et de délais de carence etc.

Le RME inconditionnel

C'est une idée ancienne (avancée notamment par Thomas Paine en 1796).

La difficulté est qu'il en existe de nombreuses versions selon l'organisation et le paramétrage, qui ont donc des effets potentiellement divers voire opposés. Il en existe d'ailleurs des versions « de droite » (Milton Friedmann, Lionel Stoleru) comme « de gauche » (Benoit Hamon, Van Parijs, Nouvelle Donne etc..)

On peut même dire que la plupart des versions avancées par nos femmes et hommes politiques ont des paramètres totalement « intenables » qui ne servent qu'à le déconsidérer.

Il coûtera 400 milliards, il y aura des millions de feignants qui resteront à la maison sans travailler, les patrons pourront écraser les salaires, cela créera des millions de « parasites » etc.

« Quand on veut tuer son chien on l'accuse de la rage »

Je ne discuterai ici que les hypothèses permettant une mise en œuvre raisonnable.

D'abord sur la définition d'inconditionnel

Elle signifie que la personne touche son revenu, si elle en a le droit, sans contrepartie (engagement à trouver du travail, heures de travail minimum etc.)

Le revenu inconditionnel peut être universel (donné à tout citoyen) ou non, selon la mise en œuvre.

Universalité

Certains proposent que le RME soit Universel (Revenu Universel) , si possible versé de la naissance (transformation des allocations familiales) à la mort (remplacement du minimum vieillesse) à tout citoyen. Avec probablement une valorisation différentielle selon l'âge.

Ce RU remplacerait donc certains dispositifs actuels (RSA, Allocations Familiales, Minimum Vieillesse) mais pas tous. Ainsi doit il remplacer les aides aux logements, doit il financer en partie la couverture sociale ? C'est à discuter !!

Pour certaines populations (handicapés, longue maladie , femmes seules avec enfants) il serait sans discussion complété par une allocation spécifique.

Pour les personnes ayant actuellement un revenu il paraît évident qu'il n'est pas possible dans l'état actuel de l'économie, d'ajouter le RU au revenu salarial. **Au minimum** le revenu total resterait donc inchangé le salaire étant remplacé par le RU + un salaire différentiel. L'opération serait donc « nulle » pour la plupart des salariés avec toutefois l'avantage qu'en cas de chômage, démission, année sabbatique etc. il toucherait toujours son RU de **façon immédiate et inconditionnelle**.

Il pourrait d'ailleurs s'il le souhaite augmenter son revenu dans ces hypothèses par une assurance volontaire facultative.

Toutefois comme la part des salaires a diminué de 10 % dans le PIB depuis plusieurs dizaines d'années, le but d'une élévation relative des salaires ne serait pas déraisonnable, mais il s'agit ici d'une question de faisabilité en économie générale et non de mise en oeuvre du RU.

Quel serait le coût d'un tel revenu Universel ?

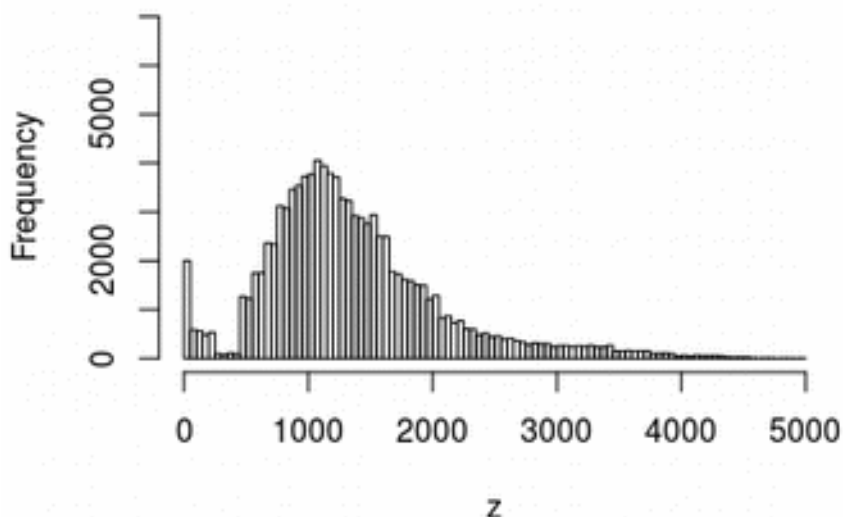
J'ai fait une simulation sur 100 000 personnes fictives en prenant une répartition des salaires un peu ancienne (2004) mais ce qui compte est la répartition et non la valeur absolue.

<https://www.les-crisis.fr/inegalites-revenus-france-1/>

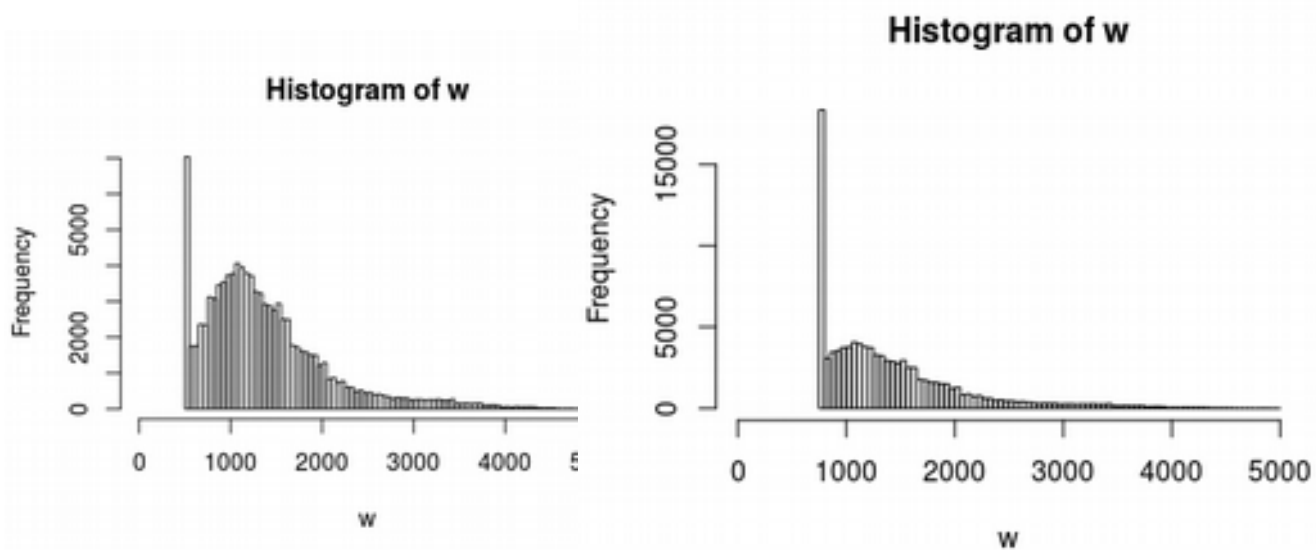
J'ai toutefois rajouté environ 5 % de population dans les revenus nuls ou faibles pour simuler les 18-24 ans sans revenu (les 18-24 ans représentent 8 % de la population totale) , les femmes au foyer sans revenu etc.. Il s'agit d'une correction encore assez faible mais qui est difficile à évaluer précisément.

La répartition
des revenus
est

Histogram of z



Après RU de 500 ou 750 euros



On voit qu'il y a disparition totale des personnes à revenu inférieur au RU (permettant donc à chacun un revenu « décent ») et pas de changement notable dans la répartition au dessus (aux changements d'échelle près).

Le changement dans la masse totale des revenus serait de +1,3 % dans l'hypothèse 500 euros et 3.1 % dans l'hypothèse 750 euros, soit pour un revenu moyen de 33 000 euros **par an** pour 50 millions de français 21 milliards d'euros (500 euros) ou 51 milliards d'euro (750 euros) par an. Dont il faut retirer la valeur des dispositifs remplacés, notamment le RSA (environ 10 milliards d'euros) et les bénéfices de la simplification administrative.

C'est évidemment une estimation qui devrait être affinée mais qui représente un coût « final » (donc qui peut être atteint progressivement) acceptable, compte tenu des bénéfices sociaux majeurs. Toutefois ce point mérite discussion.

Un nouveau modèle de société.

Il est évident que ce RU amènerait un nouveau modèle de société. Surtout, s'il s'accompagne d'une dérégulation partielle ou étendue de la réglementation du travail et de l'aide sociale.

Il est probable que la nouvelle « négociation sociale » entre salariés et employeurs amènerait des changements importants dans la structure du travail, notamment dans les emplois « partiels » choisis par le salarié ou (il ne faut pas se voiler la face) imposés par l'employeur.

Toutefois le fait que le salarié dispose d'un revenu inconditionnel déplace clairement la négociation en faveur du salarié par rapport à l'état actuel (où celui qui refuse les propositions de l'employeur peut se retrouver privé de tout revenu).

Pour les 18-24 ans un revenu inconditionnel constituerait un encouragement majeur à la formation. (ainsi d'ailleurs que pour les adultes par la suite en formation continue).

Pour certaines professions aléatoires ou précaires (agriculteurs notamment) un revenu de base permettrait d'encourager et de sécuriser les entreprises individuelles.

Enfin le versement aux femmes sans emploi salarié permettrait d'initier un « salaire de mère au foyer », souhaité par plusieurs associations et partis.

Une critique souvent émise est que beaucoup de salariés préféreraient être payés à ne rien faire (par le RU) et que la charge de la solidarité deviendra intenable pour la minorité des travailleurs.

Là aussi la négociation sociale ira a priori vers un désir des salariés d'améliorer leur situation financière, ce qui pourra se faire plus facilement dans un monde du travail plus flexible et en quelque sorte plus « à la carte »..

Il est vrai que cela pourrait se faire essentiellement par un « plein emploi » mais à temps partiel (idéalement choisi par la personne), ce qui aurait des aspects positifs comme négatifs. Notamment, en positif, cela irait dans le sens du partage de l'emploi, défendu notamment par Pierre Larrouturu et Nouvelle Donne, avec l'avantage que ce partage serait largement choisi et révisable.

Plusieurs témoignages laissent aussi penser que cela pourrait encourager fortement le bénévolat.

Mais les bénéfices potentiels ne sont pas que pour les salariés. Pour les employeurs et les entreprises, la flexibilité et la simplification administrative leur permettraient notamment d'être plus compétitifs face aux pays « à bas niveau de salaire ». En effet le coût « international » appliqué aux coûts des biens et services serait essentiellement le salaire différentiel, le coût du Revenu Universel étant assuré par l'ensemble de la collectivité (comprenant les entreprises, les particuliers et éventuellement incorporant des taxes diverses, notamment d'importation).

En conclusion la perspective d'un tel changement de société peut être inquiétant et ceci explique l'opposition de certaines personnes, partis ou associations, parfois même quand ces personnes sont plutôt « progressistes » en matière sociale.

Toutefois il y a aussi l'espoir et la perspective d'un monde beaucoup plus égalitaire et qui aurait fortement réduit la pauvreté absolue et l'asservissement au travail. Surtout, au-delà de la diminution de la pauvreté, cela diminuerait **la précarité**, en supprimant le risque d'un arrêt brutal de revenu. Même si les revenus ne changeaient pas notablement au total (ce qui est peu probable), cette réduction de la précarité serait à elle seule une avancée sociale majeure.

Le déplacement positif de la négociation sociale assurerait a priori un rapport plus favorable des salariés et pourrait être renforcé par une réglementation ad hoc.

En pratique la mise en œuvre pourrait être progressive pour éviter des mutations trop rapides et mal maîtrisées.

La mise en œuvre

Les différents promoteurs du Revenu Universel préconisent des modes variés de mise en œuvre allant de l'impôt négatif (les personnes en dessous du seuil du RU recevraient un « impôt » négatif de l'état, les autres paieraient un impôt positif) à une redistribution de type allocation familiale par une caisse nationale de redistribution.

Dans l'idéal tous ces systèmes apporteraient aux personnes un revenu équivalent. Toutefois certains systèmes sont plus ou moins efficaces, notamment au niveau du risque d'exclusion, de la fraude, du coût de la redistribution etc..

Personnellement je suis plutôt pour le système le plus simple et le plus robuste et le modèle des allocations familiales me paraît le plus intéressant. Mais c'est à discuter

Les circuits de financement dépendent étroitement du mode de mise en œuvre et sont donc indéfinis à ce stade (les modes, pas le coût qui, lui, peut être évalué indépendamment de ces modes).

La valeur du RU

Evidemment la fixation de la valeur du RU est critique et détermine non seulement son coût mais aussi son impact et même sa nature.

J'ai présenté plus haut le coût estimatif pour 500 euros/mois et 750 euros par mois, ce qui constitue la fourchette représentative de la majorité des propositions actuelles.

D'autre part la valeur dépend aussi des autres allocations qui seront OU NON incorporés dans le RU. Il serait intéressant que le RU finance une « CMU de base » universelle qui permettrait de financer une couverture de base universelle et égalitaire face aux problèmes de santé. Là encore le coût différentiel serait très réduit puisqu'il s'agirait plutôt d'une redistribution, largement « symbolique », de la CSG qui financerait, sans changement notable, la Sécurité sociale « au nom des personnes » et non plus « au nom de l'Etat ».

Une valeur « cible » du RU pourrait être décidée mais atteinte progressivement, donc avec la possibilité d'ajustements en fonction des évolutions des statistiques et des résultats.

Le domaine d'application du RU

Evidemment le RU s'appliquerait idéalement à tout citoyen, éventuellement donc (mais est-ce souhaitable?) sous conditions, notamment de ressources.

Dans une phase de transition il pourrait s'appliquer d'abord à certaines populations, par exemple les 18-24 ans.

Reste un problème épineux, celui des personnes en situation irrégulière.

Techniquement il pourrait constituer une barrière efficace contre l'immigration illégale, mais au prix d'un fort risque d'atteinte à notre devoir d'humanité.

Sur ce point un débat « politique » sera donc nécessaire !!!!

En conclusion

Le débat sur le RU qui apparaissait il y a quelques décennies comme utopique et marginal est maintenant au cœur du débat politique.

On pourra consulter quelques références données plus loin.

Du Wikipedia je tire cette citation de Jacques Marseille

« Le pari de l'allocation universelle est que l'insertion sociale ne peut se construire sur la contrainte mais sur la confiance placée dans les bénéficiaires de ce nouveau droit. Une utopie, sans doute, pour tous ceux qui n'accordent aucune confiance aux individus et pensent que seule la contrainte de « gagner son pain à la sueur de son front » est le meilleur garde-fou contre la paresse. Un pari sur l'intérêt et la nature humaine pour tous ceux qui pensent au contraire qu'un individu préférera toujours cumuler ce revenu à un autre salaire, surtout quand ce salaire correspondra à un travail qu'il aura librement choisi.

Quelques références

http://www.senat.fr/rap/r16-035/r16-035_mono.html

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_de_partisans_du_revenu_de_base

<https://blog.revenudexistence.org/>

<http://www.revenudebase.info/>

<http://www.revenudebase.info/2016/11/01/revenu-inconditionnel-pour-rehabiliter-travail/>

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/04/21/le-revenu-universel-genealogie-d-une-utopie_4906393_3232.html

http://www.liberation.fr/debats/2015/11/12/pour-un-revenu-universel-inconditionnel_1412916

<https://www.marianne.net/economie/pourquoi-le-revenu-universel-nest-pas-pour-demain-en-france>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Revenu_de_base

https://www.wikiberal.org/wiki/Allocation_universelle